

27 février 2020

(20-1488)

Page: 1/5

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LE FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le présent document fournit une brève mise à jour concernant le travail du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) depuis la précédente réunion du Comité en novembre 2019. Les délégués sont invités à consulter le site Web du STDF pour se renseigner et en apprendre davantage sur ses activités et ses projets, à télécharger les notes d'information et les autres publications, et à s'abonner à la liste de diffusion pour recevoir des mises à jour régulières sur le travail du STDF (<https://www.standardsfacility.org/fr>).

1 NOUVELLE STRATÉGIE 2020-2024

1.1. Le 30 janvier 2020, le STDF a lancé une nouvelle [stratégie sur cinq ans](#) (2020 à 2024).² Faisant fond sur les conclusions de l'évaluation externe réalisée par le STDF en 2019, cette stratégie vise à consolider et à exploiter les points forts et les performances du STDF, à renforcer davantage le partenariat, à élargir son rayon d'action et à accroître ses ressources. Dans ce cadre, le STDF consolidera son rôle de plate-forme mondiale pour le dialogue et l'apprentissage concernant le développement des capacités SPS. Il continuera de partager le savoir-faire, les outils et les bonnes pratiques disponibles et de tirer parti de ce qui existe déjà. Il continuera également de financer l'élaboration et de la mise en œuvre de projets collaboratifs et innovants dans le domaine SPS, qui pourraient entraîner et catalyser des améliorations en la matière.

1.2. Le 19 mars 2019, à l'heure du déjeuner, le secrétariat du STDF organisera une séance, en marge de la réunion du Comité, au cours de laquelle il présentera plus en détails la nouvelle stratégie du STDF et donnera des exemples concrets de l'influence que le Fonds exerce sur le renforcement des capacités SPS à travers ses travaux. Cette activité parallèle permettra également d'expliquer la façon dont les pays en développement peuvent continuer d'avoir accès à des dons pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets SPS. De plus amples renseignements sur cette activité, qui sera précédée d'une collation, seront donnés séparément.

2 ÉTABLISSEMENT DE PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE SPS POUR L'ACCÈS AUX MARCHÉS: P-IMA

2.1. Le STDF continue d'aider les pays en développement pour la planification et la prise de décision dans le domaine SPS grâce à la mise en œuvre du cadre P-IMA, qui est une approche fondée sur des faits pour éclairer et améliorer les processus de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS, y compris en ce qui concerne la mobilisation de ressources additionnelles pour les investissements dans ce domaine. Un tel travail est en cours à Madagascar ([STDF/PPG/575](#)) et le cadre sera également bientôt appliqué en Équateur ([STDF/PPG/709](#)). Un projet STDF ([STDF/PG/606](#)) visant à aider certains pays membres de la COMESA à se servir du cadre P-IMA pour intégrer les investissements SPS dans les cadres de planification et de financement de l'agriculture, du commerce et de l'environnement, y compris le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), est en cours (cofinancé par le Cadre intégré renforcé).

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Voir également le message du Directeur général de l'OMC: <https://www.youtube.com/watch?v=L4c-LEmOfXQ>.

2.2. En novembre 2019, TradeMark East Africa (TMEA) a aidé des acteurs des secteurs public et privé du Soudan du Sud, du Burundi, de la Tanzanie, du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda à identifier des options de renforcement des capacités en appliquant le P-IMA. L'objectif de TMEA est de libérer le commerce régional en Afrique de l'Est et d'améliorer les courants commerciaux intrarégionaux. Le secrétariat présentera également le cadre P-IMA lors d'une réunion et d'un atelier du Comité SPS continental pour l'Afrique, qui seront organisés par la Commission de l'Union africaine à Kigali (Rwanda), du 9 au 11 mars.

3 PROGRAMMES VOLONTAIRES D'ASSURANCE PAR DES TIERS

3.1. Le secrétariat a récemment publié une enquête sur les cadres et pratiques réglementaires existants et/ou prévus en matière de programmes volontaires d'assurance par des tiers (y compris les systèmes de gestion de la qualité, les régimes d'assurance ou les programmes de certification) visant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des aliments pour animaux, en coopération avec l'IICA et l'ONUDI. En fonction des réponses reçues, le secrétariat pourrait être en mesure de faire un premier retour sur les réponses à l'enquête au cours de la séance thématique sur les mesures SPS qui aura lieu en marge de la réunion du Comité SPS, le 17 mars.

3.2. Un lien vers l'enquête (disponible en anglais, en espagnol et en français sur SurveyMonkey) a été distribué par le biais des listes de diffusion du secrétariat SPS et du secrétariat du Codex. Nous encourageons les délégués à répondre à l'enquête, qui est également accessible aux adresses suivantes:

- ✓ Anglais: <https://www.surveymonkey.com/r/QSPGRV8>
- ✓ Espagnol: <https://www.surveymonkey.com/r/BP7MCTF>
- ✓ Français: <https://www.surveymonkey.com/r/2ZK7GC8>

4 PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

4.1. Faisant fond sur les précédents [travaux du STDF sur les partenariats public-privé \(PPP\)](#), ainsi que sur les travaux récemment menés par l'OIE en la matière, le secrétariat a commencé à recueillir et à compiler de nouveaux exemples de PPP dans le domaine des capacités SPS et du commerce, à plus grande échelle (c'est-à-dire au-delà de la collaboration ou du partage de données liées aux programmes volontaires d'assurance par des tiers dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires).

4.2. Afin de recueillir d'autres exemples de PPP, le secrétariat a publié une autre enquête ciblée (également sur SurveyMonkey), qui sera bientôt disponible en anglais, en espagnol et en français sur la [page PPP](#) du site Web du STDF. Nous encourageons les délégués à donner des exemples de PPP et à faire circuler cette enquête dans leurs réseaux respectifs.

5 BONNES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

5.1. Le STDF continue de travailler sur un document d'orientation et une liste de contrôle pratique sur l'utilisation des [bonnes pratiques réglementaires](#) (BPR). Ces travaux visent à fournir aux pays en développement des orientations pour faire en sorte que les mesures SPS soient "adaptées aux objectifs" et qu'elles évitent de créer des obstacles non tarifaires. Ils consisteront à identifier les bonnes pratiques et à formuler des recommandations pour promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de mesures SPS afin: i) de renforcer l'efficacité des interventions réglementaires; ii) d'accroître le respect des normes internationales et de l'Accord SPS; et iii) d'assurer la protection de la santé tout en facilitant les échanges. Un groupe d'examen par les pairs composé de partenaires du STDF et d'autres membres et organisations compétentes (dont l'OCDE) appuie ces travaux. Le secrétariat entend présenter ces travaux en marge d'une réunion du Comité en 2021.

6 CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

6.1. Les systèmes SPS électroniques peuvent améliorer la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, réduire le gaspillage alimentaire, diminuer les délais et les coûts du commerce et le nombre de certificats frauduleux, et instaurer la confiance entre les partenaires commerciaux.

Les travaux du STDF dans ce domaine sont axés sur une utilisation accrue des [certificats SPS électroniques](#) (certification SPS électronique) dans les pays en développement. Le STDF soutient les projets e-phyto ([STDF/PG/504](#)) et e-vet ([STDF/PG/609](#)). En octobre 2019, le Groupe de travail du STDF a créé un comité consultatif sur la certification SPS électronique dans le cadre du STDF, qui est actuellement composé de 11 organisations internationales compétentes. Ce comité aura pour objectif d'échanger des renseignements sur les initiatives en matière de certification électronique pertinentes, de faciliter la création de liens et de synergies entre ces initiatives, et d'optimiser les résultats et éviter une duplication des efforts. Sa première réunion est prévue en mars 2020.

7 PROJETS RÉGIONAUX DU STDF CONCERNANT LES LMR

7.1. Le 7 novembre 2019, le STDF a organisé une séance d'information en marge de la réunion du Comité SPS de l'OMC pour présenter les conclusions et recommandations d'une évaluation indépendante de trois de ses projets dans les pays de l'ASEAN ([STDF/PG/337](#)), en Afrique ([STDF/PG/359](#)) et en Amérique latine ([STDF/PG/436](#)). Dans le cadre de ces projets, les autorités gouvernementales se sont associées aux producteurs multinationaux de pesticides, aux associations professionnelles, aux agriculteurs et aux partenaires internationaux (dont le secrétariat du Codex, le projet IR-4 de l'Université Rutgers et le Département de l'agriculture des États-Unis) pour réaliser des études coordonnées et complémentaires sur les résidus de pesticides. Cette approche collaborative a généré des données propres à faciliter l'établissement de nouvelles LMR du Codex pour les cultures mineures (comme le fruit du dragon, la mangue, la papaye ou l'avocat) et l'homologation de nouveaux pesticides améliorés à faible risque pour les agriculteurs.

7.2. Les participants ont souligné l'effet catalyseur de ces projets, qui accélèrent la collaboration régionale et mondiale afin de combler les lacunes des données sur les pesticides et d'accroître les exportations des pays en développement. Les projets ont créé des partenariats public-privé dynamiques en vue d'aider les agriculteurs dans l'utilisation de pesticides de la nouvelle génération et de développer cette approche. Dans une perspective d'avenir, la contribution apportée dans le cadre des projets du STDF continue à soutenir les pays en développement en matière de facilitation d'un commerce sûr et de respect des normes internationales pour les cultures tropicales. De nouveaux projets de génération de données sur les pesticides sont en cours ou prévus dans les régions. Les travaux visant à faire correspondre les systèmes d'enregistrement des pesticides et les pratiques en matière d'adoption des LMR se poursuivent. Les projets ont également facilité la création de la Fondation mondiale pour les usages mineurs de l'Université Rutgers, qui continuera à aider les pays en développement à trouver des solutions.³

7.3. Les résultats des projets, ainsi que les conclusions et les recommandations de l'évaluation, seront également diffusés à la cinquante-deuxième session (à venir) du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR).

8 NOUVEAU FILM DU STDF

8.1. Le STDF a dévoilé un nouveau film intitulé "[Investir dans un commerce sûr](#)" dans lequel des partenaires, des donateurs et des experts de pays en développement s'expriment sur la situation mondiale actuelle et ce qu'il faut faire de plus pour promouvoir un commerce sûr et inclusif. Le film postule que, pour atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies, investir dans les capacités SPS des pays en développement est vital pour partager les bénéfices du commerce. Dix experts venant du Belize, du Canada, de l'Union européenne, de l'Initiative mondiale pour la sécurité des aliments, du Secrétariat de la CIPV, des Pays-Bas, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Sénégal, des États-Unis et de l'OMC ont fait part de leurs vues sur la façon dont le renforcement des capacités SPS aide les producteurs, les commerçants et les consommateurs, en plus d'améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux. Le film, la série d'entretiens et d'autres vidéos sur les questions SPS sont disponibles sur la [chaîne YouTube du STDF](#).

9 COURS SPS AVANCÉ

9.1. Le secrétariat du STDF a fourni un formateur à temps plein pour la durée du cours SPS avancé de 2019 (du 28 octobre au 15 novembre 2019) afin de partager le savoir-faire, les outils et les

³ Voir le bulletin d'information du STDF publié en novembre 2019: <https://us4.campaign-archive.com/?u=1dd65e410f4f874eaf3175abc&id=97014839a0>.

bonnes pratiques disponibles issus des travaux liés à la connaissance et aux projets du STDF. Plusieurs participants au cours ont travaillé sur des plans d'action visant à remédier aux contraintes SPS qui empêchent leur pays d'accéder aux marchés étrangers. Quatre participants ont présenté au STDF des demandes concrètes de dons pour l'élaboration de projets. Ces demandes seront examinées par le Groupe de travail du STDF à sa prochaine réunion, les 7 et 8 avril 2020.

10 ÉLABORATION DES PROJETS

10.1. Le STDF fournit des conseils et un soutien aux requérants sur les questions relatives à l'élaboration de projets dans le domaine SPS et finance des dons pour l'élaboration de projets (DEP). Des DEP, limités normalement à 50 000 \$EU, sont offerts pour aider les requérants à formuler leurs besoins SPS et à élaborer des propositions de projet techniquement solides et durables. Ces dons peuvent être demandés aux fins suivantes: i) application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière; ii) réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer les effets potentiels et la viabilité économique des propositions (coûts et avantages escomptés); et iii) élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financés par d'autres donateurs et/ou par le STDF.

10.2. Depuis sa création, le STDF a approuvé et octroyé **101 DEP** au total. Des renseignements concernant les DEP en cours et passés sont disponibles sur le site Web du STDF.

11 MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

11.1. Des dons pour la réalisation de projets (DRP) sont aussi disponibles auprès du STDF. Sont considérés d'un œil favorable les projets visant: i) l'identification, l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris les projets qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles; ii) l'application d'approches régionales pour remédier à des contraintes SPS; et/ou iii) la mise en œuvre d'approches collaboratives englobant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale, la préservation des végétaux et le commerce. Les bénéficiaires doivent contribuer au projet avec leurs propres moyens, soit par une mise de fonds soit par des contributions en nature (telles que la mise à disposition de personnel, de locaux, de véhicules ou d'autres avoirs déjà existants).

11.2. Depuis sa création, le STDF a approuvé le financement de **97 projets** au total. Des renseignements sur les projets en cours et les projets achevés sont disponibles sur le site Web du Fonds.

11.3. Depuis sa création, le STDF a consacré 65% des ressources destinées aux projets et aux DEP aux PMA et à d'autres pays à faible revenu (APFR). Le STDF atteint donc régulièrement son objectif, qui est de consacrer aux PMA et aux APFR au moins 40% des ressources destinées aux projets et aux DEP. Plus spécifiquement, la part des ressources destinées aux DEP attribuée aux PMA et aux APFR reste élevée (71% du budget global consacré aux DEP).

11.4. Par ailleurs, 49% des projets du STDF et des DEP concernent l'Afrique, 24% l'Asie et le Pacifique, 15% l'Amérique latine et les Caraïbes, et 2% d'autres régions (Moyen-Orient et Europe). En outre, 10% des projets du STDF et des DEP sont classés comme mondiaux.

11.5. Un financement du STDF peut être demandé à tout moment dans l'année, mais les demandes doivent être reçues au moins 60 jours ouvrables avant chaque réunion du Groupe de travail pour être examinées à cette réunion.

11.6. La prochaine date limite pour la présentation des demandes est le **17 juillet 2020**. De plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité, les formulaires de candidature, etc., sont disponibles sur le site Web du STDF.

**DEMANDE DE FINANCEMENT SOUS LA FORME DE DEP OU DE DRP AU
STDF – MARCHÉ À SUIVRE RECOMMANDÉE:**

1. Visitez les pages Web ci-après pour obtenir des renseignements (objectifs, critères d'admissibilité, etc.):

- DEP: <https://www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-lelaboration-de-projets>
- DRP: <https://www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-la-realisation-de-projets>

2. Consultez des exemples de projets antérieurs:

- DEP: <https://www.standardsfacility.org/fr/projectpreparationgrants>
- DRP: <https://www.standardsfacility.org/fr/projectgrants>

3. Lisez attentivement la note d'orientation pour la présentation de demandes:

https://standardsfacility.org/sites/default/files/STDFGuidanceNote_French_FINAL_2015.pdf

4. Consultez les parties prenantes pertinentes de votre pays/région.

5. Envoyez une brève note descriptive sur le projet envisagé pour obtenir des renseignements sur son admissibilité et ses chances de financement (STDFSecretariat@wto.org).

6. Remplissez un formulaire de demande et envoyez-le par voie électronique avant la date limite:

- DEP: http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/PPGApplicationForm_French_2015.doc
 - DRP: http://standardsfacility.org/sites/default/files/PGApplicationForm_French_2015.doc
-